

Fondée en 1987, l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées agit pour développer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'emploi. **Cette mission s'articule autour de quatre grands axes :**

## ➔ LA GESTION DES CONTRIBUTIONS DES ENTREPRISES

La loi oblige les entreprises privées de 20 salariés et plus à employer des personnes handicapées. Chaque année, les entreprises doivent déclarer ce qu'elles ont réalisé pour répondre à cette obligation. Cela comprend le recrutement des salariés en situation de handicap, la sous-traitance auprès d'établissements des secteurs protégés et adaptés, d'accueillir des demandeurs d'emploi handicapés en formation...

## ➔ L'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES

Les bénéficiaires doivent répondre à des critères d'éligibilité précis, qui dépendent du service ou de l'aide demandé(e). Chaque cas est étudié par les délégations régionales, qui décident ensuite de l'attribution, ou non, des services et des aides financières.

## ➔ L'ANIMATION D'UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

Animation d'un réseau de partenaires qui interviennent dans les domaines du recrutement, de la préparation et au maintien dans l'emploi.

Des prestataires spécialistes des différentes situations de handicap (moteur, visuel, auditif, intellectuel et psychique) mais aussi des prestataires spécialistes de la formation, de l'orientation professionnelle, des aménagements de poste et de la création d'entreprise sont sélectionnés et financés par l'agefiph.

## ➔ APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Une mission d'amplification des politiques publiques de l'emploi en faveur des personnes handicapées est assurée par l'agefiph. Pour cela, l'association travaille par exemple avec pôle emploi, avec les conseils régionaux ou avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Ces coopérations sont formalisées dans des conventions nationales, régionales ou locales.



**Délégué national CFE-CGC,  
Christophe Roth a été élu, le 14 septembre,  
à la présidence de l'agefiph.**

**Pour toute question, contactez votre Référent(e) Handicap**